



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

OFFICIELS 2025



Défraiement

L'adhésion

Pour être actif en tant qu'officiel, vous devez être membre d'une des 2 ligues (Paardensport Vlaanderen ou LEWB). De cette manière vous serez également assuré pendant votre mission.

Comment être membre de la L.E.W.B., plusieurs possibilités :

1. Une licence de loisir : vous prenez votre licence de loisir auprès de votre club
2. Une licence de compétition
3. Une licence d'officiel : pour ce faire, vous devez vous rendre sur le site equibel.be

Si vous avez une licence de loisir ou de compétition, vous ne devez pas payer de licence supplémentaire, mais il est toutefois important de vous créer votre compte sur equibel.be et de compléter celui-ci avec toutes les informations nécessaires dans la rubrique « Contacts » de votre profil via le bouton « Modifier » (Merci de bien remplir toutes les informations)

Personnes / LEWB à définir / Profil de la personne

 <p>LEWB à définir 🇧🇪 124y</p> <p>Date de naissance: 01/01/1900</p> <p>Numéro de licence: 10067910 licence impayée</p> <p>Login as Acheter une licence</p> <p>Émettre une sanction</p>	<p>Compte</p> <p> Panier et paiements</p> <p>Assurances: pas d'assurance valide</p> <p>Changer mot de passe</p>	<p>Contacts</p> <p>Rue de la Pichelotte, 11 5340, Gesves, Namur Belgique</p> <p>Informations complémentaires </p>
---	---	--

 [Modifier](#)

IMPORTANT

L'officiel reste à tout moment responsable de sa propre situation (fiscale).

La L.E.W.B. n'est pas en mesure de vous conseiller sur votre situation personnelle. Dans ce cas, si vous avez le moindre doute, il semble judicieux de demander l'avis d'un expert.

Options de défraiement

En fonction de votre type de mission, vous recevez un défraiement. Voici les 5 options sur la manière dont vous pouvez être défrayé :

- Option 1 : convention

Il existe une convention de 2010 avec le SPF Finances qui prévoit des frais exonérés d'impôt. En dessous de la limite de la convention, les honoraires sont exonérés d'impôt. Cette option 1 peut être appliquée au maximum pendant les 31 premiers jours où vous agissez en tant qu'officiel. Ces montants sont des indemnités de frais, exonérées d'impôts selon la convention du 2 février 2010 (SPF Finances).

- Option 2 : Fiche 281.50

Si vous n'optez pas pour l'option conventionnelle ou si vous exercez plus de 31 jours sous l'option conventionnelle et que vous n'êtes pas en mesure d'établir une facture pour vos services rendus, vous relèverez de cette option et une feuille de revenus 281.50 vous sera délivrée par la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl à la fin de l'année. Vous devez inclure cette feuille dans votre impôt sur le revenu. Dans le cadre de cette option, il est important qu'il s'agisse de missions occasionnelles dont la rémunération totale est en dessous de 1200 à 1500 euros (le montant exact n'est pas connu). Dans le cas contraire, l'ONSS frappera à votre porte.

- Option 3 – Facture

Si vous pouvez émettre une facture pour des services rendus, vous relevez de cette option et pouvez facturer les montants indiqués TVAC. Si, en tant qu'officiel, vous pouvez établir une facture, il est conseillé de toujours choisir l'option 3.

- Option 4 – Bénévolat

Les indemnités accordées par le secteur sportif aux officiels ne sont pas imposables si les indemnités de frais s'élèvent à un maximum de 42,31 € par jour et à un maximum de 3.108,44 € par an. En plus de cette indemnité forfaitaire, le volontaire peut bénéficier d'une véritable indemnité de déplacement pour un maximum de 2 000 km/an.

- Option 5 – Gratuit

L'officiel ne souhaite pas être remboursé.

Indemnités kilométriques

Si des indemnités kilométriques sont accordées, elles sont déterminées et payées sur la base des kilomètres effectivement parcourus (avec un minimum de 25 km A/R). La Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl utilise le taux kilométrique de 0.40€/km. Ce taux sera fixe pour l'année civile et révisable annuellement.

Mode opératoire

Pour les options 1 – 2 et 4, vous devrez remettre le formulaire ci-joint à l'adresse compatilite@lewb.be dans les 14 jours après chaque compétition.

La Ligue Equestre Wallonie Bruxelles s'efforce de rembourser votre défraiement dans les 14 jours suivant la réception du document pour autant qu'il soit correctement rempli.

Pour l'option 3 : la facture, il vous est demandé d'établir 1 facture par compétition et pour l'ensemble de celle-ci (si vous officiez pendant 3 jours sur la même compétition = 1 facture).

La facture est à adresser à :

Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl
Rue de la Pichelotte 11
5340 GESVES

Et peut être envoyée par mail à l'adresse comptabilite@lewb.be dans les 14 jours après la compétition.

La facture doit impérativement comprendre les informations suivantes :

- Date de la compétition
- Lieu de la compétition
- Numéro de la compétition
- Fonction de l'officiel
- Nom et prénom de l'officiel si la facturation est établie au nom d'une société
- Les défraiements et les kilomètres devront être comptabilisés séparément

Tarif par discipline

Pour toutes les disciplines, l'indemnité est facturée par jour, sauf pour le horseball, elle est facturée par match.

Obstacle

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Président	75€	90 €	42,31€
Juge	75€	90€	42,31€
Secrétariat de jury	75€	90€	42,31€
Chef de piste	150€	180€	42,31€
Assistant Chef de piste	100€	121€	42,31€
Chronométrateur	75€	90€	42,31€
Secrétaire Concours	75€	90€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Dressage – Para Dressage

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Juge	75€	90€	42,31€
Bureau de Calcul	75€	90€	42,31€
Steward	75€	90€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Complet

Fonction	Option 1		Option 2 ou 3		Option 4	
	De base	Compensation (*)	De base	Compensation (*)	De base	Compensation (*)
Président	75 €	30 €	90 €	35 €	42,31 €	
Jury de Terrain	75 €	30 €	90 €	35 €	42,31 €	
DT	75 €	30 €	90 €	35 €	42,31 €	
Steward	75 €		90 €		42,31 €	
Juge Dressage/Obstacle	75 €		90 €		42,31 €	
Bureau de Calcul	75 €		90 €		42,31 €	

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés

(*) Indemnité supplémentaire en cas de mise en place préalable + indemnité km

Endurance

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Président	75€	90€	42,31€
Jury	75€	90€	42,31€
Steward	75€	90€	42,31€
Secrétaire ATRM	125€	150€	42,31€
Vétérinaire	125€	150€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Horseball

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Superviseur	80€/jour	90 €/jour	10€/match, max 42,31€/jour
Arbitre	15€/ match	20€/match	10€/match, max 42,31€/jour
Chrono	10€/ match	15€/ match	10€/match, max 42,31€/jour
Secrétariat	7,5€/match	12,5€/ match	10€/match, max 42,31€/jour

Indemnité kilométrique versée au superviseur uniquement.

Attelage

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Président	75€	90 €	42,31€
Jury	75€	90€	42,31€
DT	75€	90€	42,31€
Bureau de Calcul	75€	90€	42,31€
Steward	75€	90€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Indemnité supplémentaire : 1 jour pour les compétitions avec B – ½ J pour les compétitions sans B ou indoor (uniquement pour les compétitions officielles)

Voltige

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Jury	60€	75€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

TREC

Fonction	Option 1	Option 2 ou 3	Option 4
Président	50 €	70 €	42,31 €
Secrétaire	50 €	70 €	42,31 €
Responsable de Phase	50 €	70 €	42,31 €

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés